

# LE MONITEUR

Paris de l'abonnement : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 43 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 58 fr. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 45 fr. — La France et l'Étranger, les frais de poste en sus. Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17—A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42  
Directeur : ALFRED REBOUX  
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Caré-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAPITTE et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 3 MAI 1888

## LA SURTAXE DES VINS en Angleterre

Les Anglais ont une singulière façon de tourner la difficulté quand il s'agit de faire l'application de leurs théories économiques.

On parle beaucoup chez nos voisins d'Outre-Manche de liberté commerciale mais on prend des mesures fiscales, moyen détourné d'élever des barrières douanières.

Le gouvernement anglais impose l'impôt des vins aux négociants étrangers qui vendent leurs produits dans la Grande-Bretagne. Voici maintenant que le ministre des finances, M. Goschen, propose de frapper les vins en bouteilles d'un droit qui équivaudrait à 0,75 c. environ par bouteille.

C'est presque la prohibition pour les produits français, en qualité ordinaires, du Bordelais et de la Champagne.

On serait tenté de croire que la France a été spécialement visée par cette nouvelle mesure.

En effet, sur 612.000 hectolitres de vin consommés, en 1887 en Angleterre, 172.800 hectolitres de vin rouge et 69.300 hectolitres de vin blanc provenaient de la France. Nos exportations en Angleterre de vins en bouteilles représentent environ 16 millions de bouteilles qui, à raison de 75 centimes, paieront 12 millions de francs de droits.

M. Lalande, député de la Gironde, qui s'est préoccupé de la question, écrivait au sujet de la proposition de M. Goschen :

« Le gouvernement anglais pourra répondre et répondre certainement que c'est une mesure générale prise à l'égard des vins de tous les pays et qui ne vise pas particulièrement les vins français. Mais en réalité, elle ne frapperait que deux pays, la France et l'Allemagne, car les vins de ces deux pays, l'Angleterre surtout, et la Belgique.

En effet, en dehors de nos importations des pays de production, nous recevons chaque année d'Angleterre, environ 70.000.000 de francs de vins d'Australie, de Belgique, de France, de 30.000.000 de francs de vins divers et presque rien de vins d'autres pays. Ce n'est pas une proposition de représailles que nous faisons ici, mais un exemple que nous donnons des mesures analogues à celles que vient de prendre l'Angleterre et qui, en faisant frapper les produits de tous les pays ne frappent que deux pays, la France et l'Allemagne.

Devant cette espèce de mesure d'exception prise contre les produits vinicoles français, il importe que notre gouvernement intervienne pour obtenir le retrait de la proposition Goschen et s'il n'y arrive pas, de rechercher un moyen d'établir la réciprocité.

Il ne faut pas se le dissimuler, la mesure fiscale n'est qu'un droit protectionniste déguisé. Les Anglais importeront des vins blancs de Saumur ou de Hongrie et ils en feront des champagnes qui vendront peut-être un jour face à face avec les champagnes français. Voilà, sans doute, le véritable but poursuivi par cette augmentation des droits sur les vins en bouteilles!

J. P.

## LES EXPÉRIENCES DU CAMP DE CHALONS

M. de Freycinet a fait hier ses véritables débuts comme ministre de la guerre. Il a assisté à des expériences qui peuvent avoir la plus grande importance pour l'armée et pour le pays.

M. de Freycinet est allé hier au camp de Chalons, accompagné des généraux de La Jaille, de

Miribel, Mathieu, La Hayrie, Bressonnet, plusieurs directeurs du ministère, et quelques autres généraux qui l'ont rejoint à la gare de Reims.

Le général Favre, commandant le 6<sup>e</sup> corps, s'attendant sur le quai de la gare. La réception a été glaciale. On se sentait mal à l'aise en face du premier ministre civil de la guerre.

Le cortège officiel s'est rendu directement sur le lieu des expériences, aux Tourailles, par le petit trainway militaire; il ne s'est arrêté qu'à la gare aux baraquements, ni aux campements, ni dans le village, ce qui a surpris bien des personnes et causé de nombreux commentaires.

Mais l'objet du voyage était tout autre. Il s'agissait d'essayer une dernière fois, avant d'en décider l'adoption, les matières explosibles nouvellement découvertes, et on devait apprécier leurs effets sur les coupoles mobiles.

Comme aux premières épreuves, les coupoles mobiles n'ont pu résister à ces nouveaux explosifs; elles étaient démontées et mises hors de défense dès le premier tir.

Aucun revêtement métallique ne résistait. Par contre, les ouvrages construits en béton ciment ont été indétruitibles, et les batteries d'attaque impuissantes contre eux.

Ces expériences, qui durent depuis deux mois, ont été effectuées dans les conditions réelles de la guerre comme attaque et comme défense; et les tirés à outrance qui ont eu lieu en présence du ministre étaient comme précédemment de l'assaut qui sera donné aux ouvrages métalliques après leur mise hors de service.

Il y a la toute une révolution dans l'artillerie. On vient de constater, en effet, deux grands faits : Si bien que les coupoles qui sont les plaques des coupoles, ces plaques se détachent et se disloquent sous l'action des boucliers à feu des assaillants. Elles ne sont qu'entamées, il est vrai, elles ne sont pas brisées dans l'acceptation complète de ce mot, mais cette restriction impose un peu plus que l'assaut se trouve rompu sous la puissance de choc des projectiles.

Les morceaux des plaques métalliques se transforment, par-là, à l'intérieur, en projectiles aussi dangereux pour les défenseurs que pour les assaillants; les coupoles deviennent donc inhabitables.

Mais si le métal succombe, le béton résiste. Si les défenses métalliques disparaissent, leur substitution par des abris en maçonnerie s'impose.

Il faudra donc bétonner désormais tous les forts d'arrêt des lignes de la Meuse, des Vosges et des Alpes.

Les notes des résultats indéniables du voyage de M. de Freycinet.

Instruit par cet essai définitif, le Comité de défense doit examiner désormais sans retard les nouvelles précautions qu'exige la sécurité de nos frontières.

## Les Prussiens & le Clergé Catholique EN ALSACE-LORRAINE

M. le baron Charpentier, membre du conseil général de la Basse-Alsace, premier secrétaire de la Délégation d'Alsace-Lorraine, adresse la lettre suivante au *Journal de l'Alsace* :

« En réponse à un article de votre estimable journal, au sujet des difficultés faites à Avricourt aux voyageurs arrivant à la frontière d'Alsace-Lorraine, la *Landeszeitung*, journal officiel, a reconnu qu'il s'agit, en fait, d'un fait pour lequel vous n'avez aucune raison officielle, et qui n'a été envoyé par qu'un, à moins de cas particuliers et exceptionnels, la frontière passe être franchie comme par le passé.

« Le public croyait pouvoir ajouter foi à une déclaration aussi catégorique faite par l'organe du gouvernement. Malheureusement, les faits semblent ne pas être conformes à cette déclaration.

« Que le fonctionnaire chargé du service de la frontière se renseigne sur l'identité des personnes qui entrent en Alsace ou qui en sortent, chacun peut l'admettre à la rigueur, mais que ce fonctionnaire exige qu'on soit muni d'un permis de séjour que des personnes appelées dans le pays pour des raisons urgentes et urgentes arrêtées dans leur voyage et qui ne peuvent continuer ad que par un des trains suivants, ou qu'elles se voient même obligées de rebrousser chemin, voilà ce qui paraît incompréhensible à l'époque où nous vivons. Et cependant ces faits se passent journellement et les noms de ces personnes ne sont pas affichés à la gare. On semble ne pas comprendre qu'on atteigne ainsi dans des relations de famille, d'affaire et d'amitié, qui ne s'effacent pas d'un trait de plume les habitants même de l'Alsace-Lorraine.

« A toutes les réclamations, le gouvernement

répond par un non possumus, en invoquant les ordres venus de Berlin.

« Quand les mesures rigoureuses ont été prises, on espérait qu'elles n'auraient qu'une durée temporaire.

« Ces mesures ont été la suite des élections du mois de février 1887. Je ne discuterai pas s'il était politique de ne pas reconnaître aux électeurs d'Alsace-Lorraine le droit de voter selon leurs vœux. Prêcher ce droit de voter selon leurs vœux, ce n'est pas faire sans qu'on ait mesuré qu'on use encore envers eux de mesures portant le caractère d'une punition. Si telles doivent être les conséquences de votre libre, peut-être serait-il plus logique de les supprimer.

« Quoi qu'il en soit, après la dernière élection de Strasbourg, nous espérons que les promesses faites seraient tenues et que les rigueurs excessives prendraient fin... »

D'autre part, on écrit de Strasbourg à la *Gazette de Strasbourg* que, depuis quelque temps, le gouvernement allemand a soumis à une surveillance plus rigoureuse les établissements d'instruction secondaire pour les jeunes filles, dirigés par les sœurs, afin d'empêcher que l'enseignement du français ne soit favorisé et l'enseignement de l'allemand négligé.

Cette surveillance s'étend également aux écoles primaires et aux salles d'asile.

Après l'annexion, le premier soin des Prussiens avait été d'ordonner que dans ces établissements, l'enseignement tout entier fût donné en allemand. Or, ils viennent de découvrir que les sœurs retenaient les enfants des écoles et des salles d'asile au delà de l'heure réglementaire, pour leur apprendre le français.

L'autorité supérieure vient de leur interdire sous peine de révocation.

En Alsace-Lorraine, comme dans le reste de la France, le patriotisme des sœurs s'affirme au milieu des plus dures épreuves et malgré les persécutions.

Nous signalons ces agissements des Prussiens à nos gouvernants. Quand ils traquent les sœurs dans les écoles, quand ils s'efforcent de leur enlever l'éducation de notre jeunesse, ils ne nous font pas autre chose que leurs confrères de Berlin; ils opèrent comme s'ils recevaient la consigne de M. de Bismarck.

Si leur patriotisme continue à s'accroître et de ce compagnonnage, c'est qu'il est de composition facile.

## IMPRESSIONS D'ENSEMBLE SUR LE VOYAGE PRÉSIDENTIEL

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER) Paris, 2 mai.

Après quelques heures de repos, l'esprit dégagé des mille préoccupations du voyage, je vais essayer de donner une impression exacte de ce que j'ai vu pendant ces six jours. Il est difficile, avec les notes que j'ai prises, de rendre compte de ce que j'ai vu pendant ces six jours. Il est difficile, avec les notes que j'ai prises, de rendre compte de ce que j'ai vu pendant ces six jours.

« En réponse à un article de votre estimable journal, au sujet des difficultés faites à Avricourt aux voyageurs arrivant à la frontière d'Alsace-Lorraine, la *Landeszeitung*, journal officiel, a reconnu qu'il s'agit, en fait, d'un fait pour lequel vous n'avez aucune raison officielle, et qui n'a été envoyé par qu'un, à moins de cas particuliers et exceptionnels, la frontière passe être franchie comme par le passé.

« Le public croyait pouvoir ajouter foi à une déclaration aussi catégorique faite par l'organe du gouvernement. Malheureusement, les faits semblent ne pas être conformes à cette déclaration.

« Que le fonctionnaire chargé du service de la frontière se renseigne sur l'identité des personnes qui entrent en Alsace ou qui en sortent, chacun peut l'admettre à la rigueur, mais que ce fonctionnaire exige qu'on soit muni d'un permis de séjour que des personnes appelées dans le pays pour des raisons urgentes et urgentes arrêtées dans leur voyage et qui ne peuvent continuer ad que par un des trains suivants, ou qu'elles se voient même obligées de rebrousser chemin, voilà ce qui paraît incompréhensible à l'époque où nous vivons. Et cependant ces faits se passent journellement et les noms de ces personnes ne sont pas affichés à la gare. On semble ne pas comprendre qu'on atteigne ainsi dans des relations de famille, d'affaire et d'amitié, qui ne s'effacent pas d'un trait de plume les habitants même de l'Alsace-Lorraine.

## CHARBONNAGES

Actions Cours complets

Albi (Nord) de 125... 9130  
Anzin 1000 de déca... 1285  
Blanc (Nord) de 125... 1285  
Briey (Pas-de-Calais)... 11400  
Bully-douai de 50... 1225  
Carvin... 1225  
Courrières... 1225  
Cournac... 1225  
Dourges... 1225  
Douai (Nord) de 125... 1225  
Escaupelle (Nord)... 1225  
Lignac... 1225  
Ligny... 1225  
Léves... 1225  
Léves (supérieur)... 1225  
Léves (inférieur)... 1225  
Léves (Nord)... 1225  
Léves (Sud)... 1225  
Léves (Nord)... 1225  
Léves (Sud)... 1225  
Léves (Nord)... 1225  
Léves (Sud)... 1225

« En réponse à un article de votre estimable journal, au sujet des difficultés faites à Avricourt aux voyageurs arrivant à la frontière d'Alsace-Lorraine, la *Landeszeitung*, journal officiel, a reconnu qu'il s'agit, en fait, d'un fait pour lequel vous n'avez aucune raison officielle, et qui n'a été envoyé par qu'un, à moins de cas particuliers et exceptionnels, la frontière passe être franchie comme par le passé.

« Le public croyait pouvoir ajouter foi à une déclaration aussi catégorique faite par l'organe du gouvernement. Malheureusement, les faits semblent ne pas être conformes à cette déclaration.

« Que le fonctionnaire chargé du service de la frontière se renseigne sur l'identité des personnes qui entrent en Alsace ou qui en sortent, chacun peut l'admettre à la rigueur, mais que ce fonctionnaire exige qu'on soit muni d'un permis de séjour que des personnes appelées dans le pays pour des raisons urgentes et urgentes arrêtées dans leur voyage et qui ne peuvent continuer ad que par un des trains suivants, ou qu'elles se voient même obligées de rebrousser chemin, voilà ce qui paraît incompréhensible à l'époque où nous vivons. Et cependant ces faits se passent journellement et les noms de ces personnes ne sont pas affichés à la gare. On semble ne pas comprendre qu'on atteigne ainsi dans des relations de famille, d'affaire et d'amitié, qui ne s'effacent pas d'un trait de plume les habitants même de l'Alsace-Lorraine.

## COURS DE CLOTURE AU COMPTANT du 3 Mai 1888

Cours précédent VALEURS Cours du jour

82 20 1/2 3 0/0 nouveau... 82 1/2 1/2  
82 1/2 3 0/0 ancien... 82 1/2 1/2  
105 65 1/2 4 1/2 0/0 1888... 105 70 1/2

## DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

La maison de M. Rochefort. — Coups de revolver

Paris, 3 mai. — Un incident assez bizarre est survenu au maque encore de détails précis, s'est produit hier soir, vers huit heures et demie, devant l'hôtel habité, 57, boulevard Rochefort, par M. Henri Rochefort.

« Quelques individus ont tiré des coups de revolver

par un coup de revolver, puis se sont enlevés en courant.

« Nous reviendrons cette nuit et nous ferons sans doute de nouvelles constatations.

« Telle est la donnée générale du récit fait quelques minutes plus tard, par M. Rochefort fils à M. Garnot, officier de paix du 9<sup>e</sup> arrondissement.

« Les mesures ont été immédiatement prises pour prévenir tout acte de malveillance contre le demeure de M. Rochefort.

« Une surveillance spéciale a été établie dans ce but; des gardiens de la paix et des agents en bourgeois ont été placés aux abords du n° 57.

« En fait, aucun nouvel incident ne s'était produit.

## Manifestation boulangiste à Toulon

Toulon, 2 mai. — Une manifestation a eu lieu, hier soir, au moment de la retraite de la musique militaire.

Toute la population se tenait dehors, faisant la haie, suivant ou précédant la musique, poussant des cris de : « Vive Boulangier ! » chantant le refrain populaire : *En l'honneur de la Vierge et la Marcelline*.

« Des feux de bengale ont été allumés sur tout le parcours des musiciens, mais aucune bagarre ne s'est produite.

« Au moment où les soldats reentraient à la caserne, les applaudissements ont éclaté. Les cris de : « Vive Boulangier ! » ont été entendus pendant tout le voyage de Boulangier à Toulon.

« Un candidat boulangiste dans l'Estère

Il se confirme que les amis du général Boulangier vont porter un candidat à eux pour le second tour de scrutin dans l'Estère, dans dix jours.

« La ligne téléphonique de Paris-Lyon-Marseille

Lyon, 3 mai. — Des expériences téléphoniques ont été faites à Marseille, hier soir, à dix heures, en présence de M. Couloa, directeur général des postes et télégraphes, du général Davoust, du secrétaire général de la préfecture, de M. Galliot, maire de Lyon, et de nombreux journaux.

« Les expériences ont fort bien réussi. On entendait très distinctement la voix quand on parlait ou qu'on chantait.

« L'inauguration de la ligne téléphonique entre Paris, Lyon et Marseille aura probablement lieu dans le courant de juillet.

« Les bourgmestres belges et le lord-maire de Londres

Londres, 3 mai. — Le lord-maire de Londres a invité les bourgmestres des principales villes

belges à venir lui rendre visite à partir du 13 courant.

« Cette invitation a été acceptée par les bourgmestres de Bruxelles, Anvers, Liège, Bruges, Mons, Hattel, Louvain, Tournai, Gand, Alost, Charleroi, Termonde, Dinand, Farnes, Audenarde, St-Nicolas, Neufchâteau, Molenbeek-St-Jean, St-Josse-ten-Node, Laeken et Vilvorde.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

## DERNIÈRE HEURE

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Au conseil des ministres. — Le voyage de M. Carnot.

« Le voyage de M. Carnot, dit-on, sera effectué par le chemin de fer de Paris à Orléans, puis par celui de Orléans à Tours, et de Tours à Nantes, où il sera reçu par le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.

« L'invitation a été aussi étendue aux évêques belges, au général de division, le général de Loo, de la garde civique, ainsi qu'à vingt-trois membres du conseil communal de Bruxelles.

« Le 14 courant, un bal sera donné en leur honneur.